



Loïc relaxé, le Medef débouté : gagnons l'annulation des poursuites contre tous les militant.e.s !

Après un an et demi de procédure, et à l'issue d'une audience surréaliste, le tribunal vient de prononcer la relaxe de Loïc Canitrot.

Loïc avait été accusé de coups lors de l'occupation pacifique du Medef le 7 juin 2016, par des artistes et technicien.nes intermittent.e.s en pleine bataille contre la loi travail et négociation assurance chômage.

Les responsables du Medef ont d'emblée fait dire par leur avocate qu'ils retireraient leur plainte et n'ont plus été représentés à l'audience ensuite.

L'audience a démontré que Loïc n'avait commis aucune violence et que le Medef avait monté une affaire de toutes pièces. Ces mensonges se sont retournés contre le patronat, ce fut le procès des absents et des menteurs, mais aussi le procès de la répression contre toutes les militantes et tous les militants confrontés à des accusations identiques dans les luttes. Le juge a fait son travail, que toute la justice agisse de même !

La négociation assurance chômage continue de se dérouler au Medef, sous sa présidence et à son avantage : nous allons lui rappeler l'exigence de nouvelles formes de négociation, et de nouveaux droits pour toutes et tous.

Paris, le 25 janvier 2018